



LIVRET DE PLACEMENT

Partie réservée à: Botana Gestion SL

N° de dossier :26258B

Identifiant client :

Code produit : a5218n-h

SOUSCRIPTEUR

Tous les champs sont obligatoires. A défaut, votre bulletin de souscription ne pourra être accepté. Merci de joindre la (ou les) copie(s) recto-verso d'une pièce officielle d'identité en cours de validité.

RENSEIGNEMENTS CLES AVANT DE DEBUTER

Madame

Monsieur

Nom:

Prénom:

Date de naissance: / /

Nationalité:

Adresse:

Code postal:

Ville:

N° Tel:

Adresse mail:

Situation de famille: Célibataire Pacse Marié Concubinage Divorce Veuf

Profession:

Document présenté: Carte Nationale d'Identité Passeport

Numéro:

Déclaration sur l'honneur :

Je déclare sur l'honneur être le titulaire et bénéficiaire du présent compte de support et n'expose pas **Botana Gestion SL** à une violation des normes de lutte contre le blanchiment d'argent.

Paraphe du souscripteur :

Dénomination sociale : BOTANA GESTION SL



ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

1.1 - Ce contrat fait l'objet d'un engagement financier entre le mandant et **Botana Gestion SL**.

1.2 - M. /Mme délègue la gestion de son portefeuille au cabinet de gestion de patrimoine **Botana Gestion SL** en fonction de son profil d'investisseur.

1.3 - Le mandataire a pour obligation de générer des rendements associés sur des placements financiers européens qui seront définis dans l'article 4.

1.4 - Le présent mandat est conclu pour une durée minimale de un an à dater du versement initial. Conformément à l'article 314-61 du Règlement Général des marchés financiers, le présent livret peut être résilié par l'une ou l'autre des parties, par courrier signé à l'adresse mail suivante serviceadministratif@gestion-fortune.com

1.5 - Le mandant s'engage à ne pas intervenir dans le déroulement des opérations.

1.6 - Le livret peut être souscrit par toute personne physique majeure et résidente en Europe. Les tuteurs, curateurs ou mandataires légaux peuvent souscrire au livret pour le compte de la personne protégée.

ARTICLE 2 : VERSEMENT ET TAUX DE RENDEMENT

Montant total du versement initial (en euros): € (Euros)

Taux d'intérêt (minimum garanti): 3.99 % net annuel

Les opérations convenues entre M./Mme et le cabinet **Botana Gestion SL** ont pour but de:

- Réaliser un rendement comptable annuel de 3.99% net annuel
- Surperformer le taux mis en vigueur

ARTICLE 3 : COMMISSION DU MANDATAIRE

3.1 - La rémunération du mandataire est basée uniquement sur les résultats générés à la fin du mandat.

3.2 - La rémunération du mandataire se compose d'une commission de performance égale à 6,5% sur les surperformances de l'objectif.

Paraphe du souscripteur :

Dénomination sociale : BOTANA GESTION SL



ARTICLE 4 : INFORMATION DU MANDANT ET PRODUITS UTILISES

4.1 - En conformité avec les articles 314-58 à 314-61 du Règlement Général des Autorités Financières, l'information du mandant est établie selon les modalités suivantes :

- Un arrêté annuel du portefeuille des actifs sous mandat de gestion.
- Un journal détaillant les opérations réalisées sur la période.
- Un compte rendu annuel retraçant la politique de gestion pour le compte du mandant.

4.2 - Le cabinet **Botana Gestion SL** mettra à disposition du mandant, une visibilité totale sur les opérations émises en cours de mandat.

4.3 - Les fonds investis seront gérés principalement sur des placements multi supports (matières premières, devises étrangères, obligations d'entreprises, indices boursiers, etc.).

ARTICLE 5 : RETRAIT TOTAL OU PARTIEL

5.1 - Le versement des intérêts pourra se faire de façon mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle.

5.2 - Le capital investi et les bénéfices seront mis à disposition du client sous 1 jours ouvrés en cas de retrait partiel.

5.3 - Le retrait de l'intégralité du capital avant la fin de la durée du mandat sera soumis à des frais de rachat d'une valeur de 0 % sur la somme totale du portefeuille client.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DE CONFIDENTIALITE

6.1 – **Botana Gestion SL** s'engage à respecter l'ensemble des obligations de confidentialité mises à sa charge par les textes législatifs et réglementaires en vigueur, notamment dans le cadre de l'article L.511-33 du Code monétaire et financier.

6.2 – **Botana Gestion SL** est tenu à la non-divulgence des informations qui pourraient directement ou indirectement impliquer le souscripteur à être contrôlé fiscalement.

6.3 – **Botana Gestion SL** prend toutes les disponibilités nécessaires et adéquates pour que nos clients soient couverts sur toutes leurs transactions financières.

6.4 - Ce contrat fait l'objet d'une clause de confidentialité de la part des deux parties. Celle-ci permet d'assurer la protection de l'investisseur, ainsi que celle de **Botana Gestion SL**, celle-ci étant indispensable à la protection de ses intérêts légitimes.

Paraphe du souscripteur :



ARTICLE 7 : FISCALITE

7.1 - Le plafond du livret ne pourra excéder 200 000 € d'investissement par le mandant.

7.2 - Le mandant recevra un quitus fiscal à la fin de chaque année pour justifier ses plus-values annuelles dans son imposition de fin d'année

SIGNATURE

Le souscripteur reconnaît avoir reçu et pris connaissance des conditions générales figurant en annexe du présent bulletin de souscription.

Fait à :

Le : / /

Signature du souscripteur précédée de la mention «Lu et Approuvé» :

Centre financier:
Botana Gestion SL